



U.C.S.A. cgt

## Renouvellement du parc de caméras à FTV : « Teste toujours, tu m'intéresses ! »

Avant de choisir Sony et ses trois modèles de caméras pour renouveler son parc de plus de 700 unités, la direction de France télévisions semblait avoir bien fait les choses : un groupe de JRI, d'OPV, et de techniciens vidéo a fait passer une batterie de tests aux matériels proposés par les constructeurs ayant répondu à l'appel d'offres.

Chez Sony, une caméra d'épaule (PMW-400) et une petite caméra de poing (PMW-200) ont été testées et retenues. La 3ème caméra (PMW-300) n'a pas subi les tests des professionnels. C'est le modèle intermédiaire de la gamme Sony, une caméra de poing avec une crosse d'épaule amovible, ce qui la rend mal équilibrée.

**Et devinez quelle caméra semble la préférée des chefs de centre ?** La 300 bien sûr ! Celle que personne n'a testée, mais qui est bien moins chère que la 400.

La direction voudrait-elle dissimuler un choix économique derrière la prise en compte de la santé des salariés, en préférant la 300, plus légère que sa grande sœur ? Malheureusement, les troubles musculo-squelettiques liés au port de charge ne disparaissent pas avec des caméras plus légères. Une caméra mal équilibrée étant aussi traumatisante. **Pour prévenir les maladies professionnelles, l'apprentissage des bons gestes et postures, l'alternance des modèles de caméras et la formation sont bien plus efficaces que la seule prise en compte du poids du matériel.**

Pourtant, lors de la présentation du projet en CCE, la direction prévoyait bien que les JRI et OPV auraient le choix du matériel : *"Les rédactions auront la possibilité de choisir dans les prochains mois entre un caméscope d'épaule, classique et lourd, un caméscope de poing, appelé caméscope agile, pour les conditions de tournage les plus difficiles, et un caméscope qui se situe entre les deux, qui se pose sur l'épaule mais qui présente l'avantage d'être d'un poids inférieur à 5 kilos".*

La CGT demande donc à la direction de respecter ses engagements en consultant les salariés concernés avant d'affecter le nouveau matériel. Et pour contrer toute précipitation, l'IC-CHSCT, réuni le 3 avril a mandaté le cabinet SECAFI pour réaliser une expertise sur ces caméras. Les conclusions seront rendues fin juin.

Paris, le 9 avril 2015